

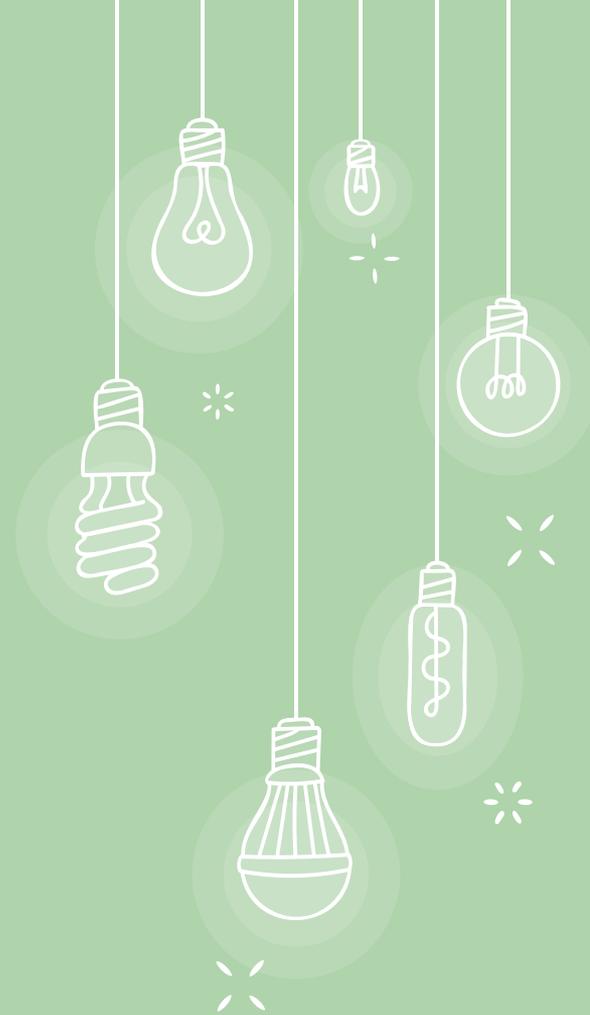


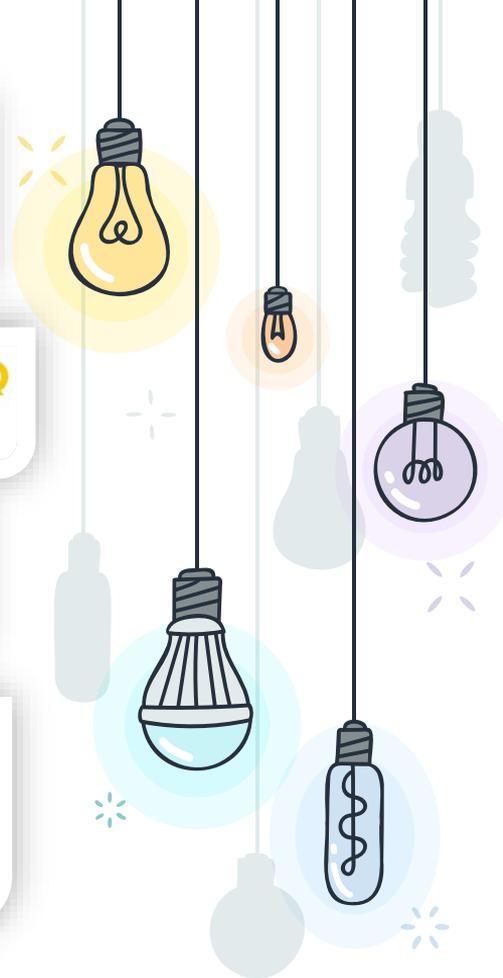
Intégration des jeunes handicapés en camp et accommodement raisonnable : l'évaluation des besoins et du niveau de soutien



# BONJOUR !

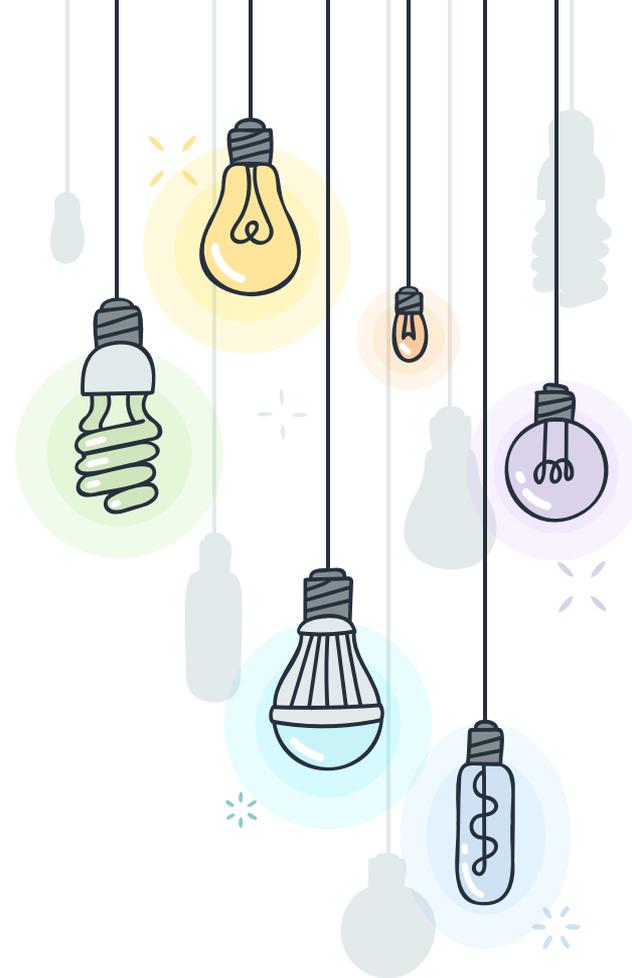
**Alexandra Gilbert ou Cappucino**  
Directrice générale adjointe, AQLPH





## \* Ensemble aujourd'hui

- + Sensibiliser à l'importance d'un processus d'évaluation des besoins et du niveau de soutien;
- + Favoriser l'appropriation du processus de traitement d'une demande d'accommodement raisonnable;
- + Partager des pratiques inspirantes et outils quant à l'évaluation du niveau de soutien.



“ **Nous partageons un objectif commun:**

**Que les enfants  
VIVENT une  
expérience inclusive  
de loisir**





« Les parents ne m'ont pas informé.e »

« Jusqu'où on les prend ? »

« Quand est-ce qu'on dit non ? »

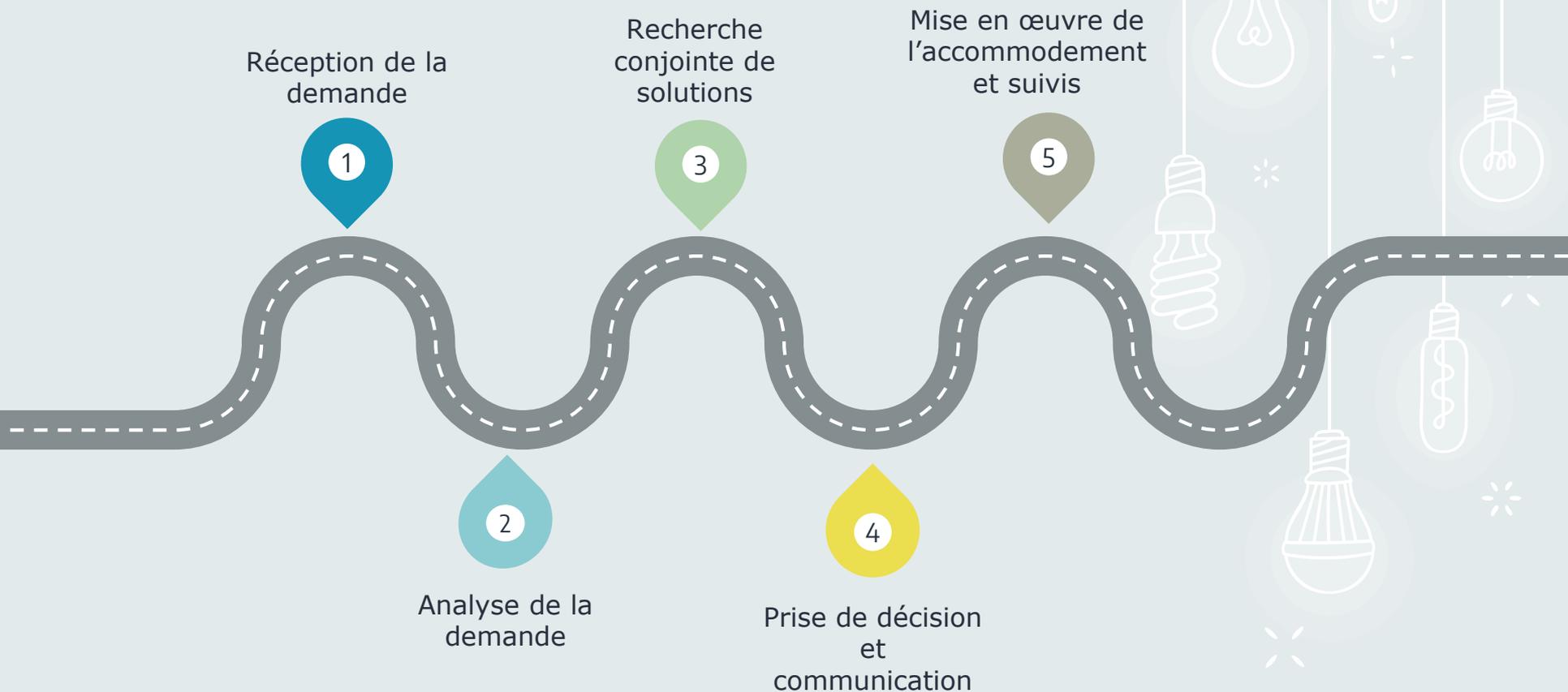
« On est pas des spécialistes ! »

Quel est le bon ratio ?

« Est-ce qu'on est un répit ? »



# Processus : accommodement



# Processus : accommodement

1  
Respect des droits et libertés

3  
Droit à la dignité

2  
Proscrire l'exclusion, la préférence ou la distinction

4  
5  
respecter le droit au respect de la vie privé ainsi la protection des renseignements personnels

# Processus : réalité

## Réception de la demande

- Formulaire (inscription, santé, évaluation, etc.)
- En ligne
- En présence
- ...

## Recherche conjointe de solutions

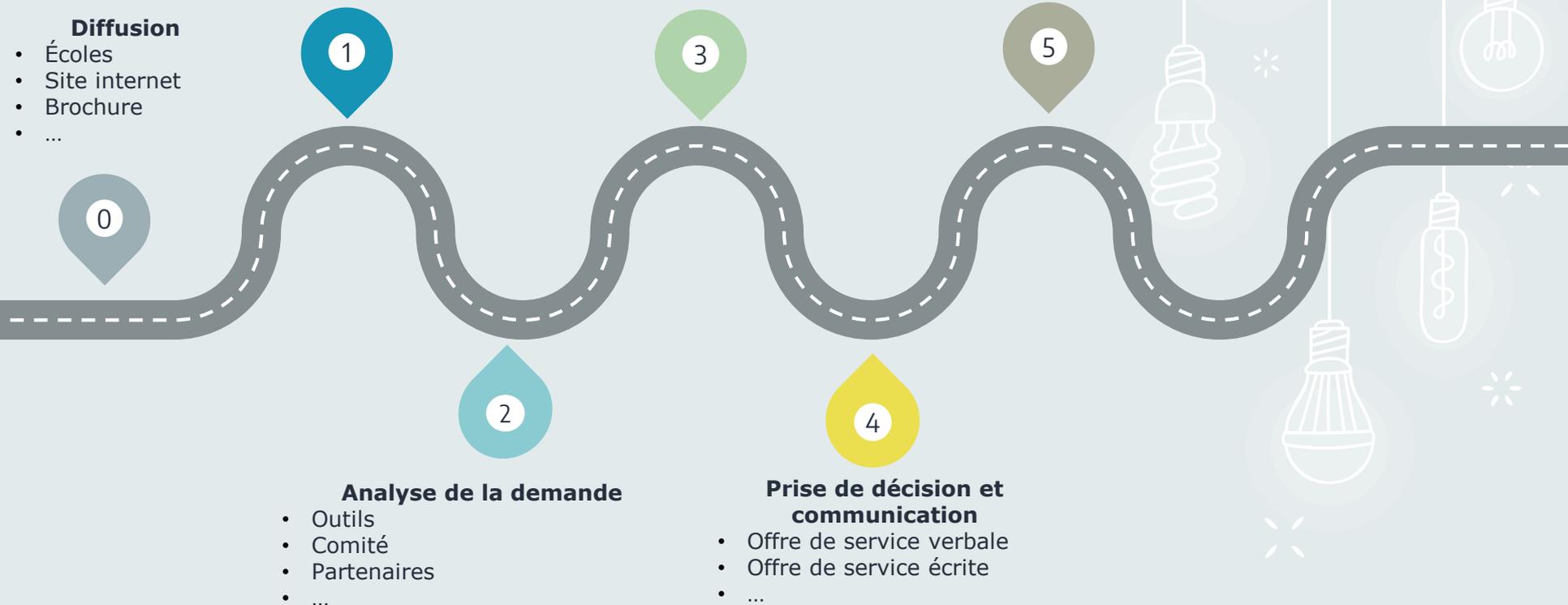
- Courriel
- Téléphone
- Partenaires
- ...

## Mise en œuvre de l'accommodement et suivis

- Formation
- Familiarisation
- Rencontres
- Expulsion
- Expérience inclusive
- ...

## Diffusion

- Écoles
- Site internet
- Brochure
- ...



## \* Diffusion

- + Interpeller les parents et les partenaires
  - × Décrire la **mission** et les **objectifs** du camp de jour régulier et de l'intégration
  - × Donner un **exemple** de journée type au camp
  - × Présenter le rôle des accompagnateurs (s'il y a lieu)

Site internet, dans le **guide du parent**, sur le **formulaire d'inscription**, etc.



Chaque année, le camp de jour de Boischatel accueille des enfants vivant avec une limitation physique ou cognitive grâce à son Programme d'accompagnement en loisir.

Ce programme a pour objectif de favoriser l'intégration et de permettre la participation d'enfants aux prises avec un handicap ou un besoin particulier aux activités régulières du camp de jour. La Municipalité adhère aux principes d'intégrité promus par le programme et juge important de rendre accessible son camp de jour à cette clientèle. Cependant, il est important de préciser qu'il ne s'agit ni d'un service spécialisé ni d'un service de répit ou de gardiennage. En tout temps, le bien-être et l'intérêt de l'enfant sont au cœur de ses priorités.

Soucieuse d'offrir une expérience enrichissante et un environnement sécuritaire, tant aux enfants qu'aux accompagnateurs, qui constituent l'essence même de ce service, la Municipalité rappelle qu'il est primordial que ses actions demeurent à l'intérieur de ses limites, de ses compétences et de ses connaissances. Il en va de la survie du service.

# Comment fonctionne le programme?

---

## **Horaire**

Le service est offert du lundi au vendredi, selon l'horaire régulier du camp de jour, de 8 h 30 à 16 h 30, durant les sept semaines de l'été.

Lors de l'inscription de son enfant, le parent doit remplir la grille horaire des périodes de fréquentation annexée au Formulaire d'évaluation des besoins de l'enfant (voir plus bas « Comment formuler une demande? »). À partir des informations fournies, de l'évaluation des besoins, de la disponibilité de l'accompagnateur attribué à l'enfant et des remplacements possibles, l'horaire sera établi et les frais d'inscription seront ajustés en conséquence.

## **Ratio et jumelage**

Le ratio est adapté à la situation de l'enfant et prévaut pour la durée de l'été. Il peut être d'un accompagnateur par enfant, d'un pour deux ou d'un pour trois, selon l'évaluation des besoins et la décision rendue.

Il arrive parfois que le jumelage de deux ou plusieurs enfants soit nécessaire afin d'offrir le service à un plus grand nombre d'enfants. La Municipalité se réserve toutefois le droit de continger la participation des enfants inscrits lorsque leur nombre devient plus élevé que le nombre d'accompagnateurs disponibles.

## **Équipement spécialisé**

Le parent doit fournir, s'il y a lieu, tout l'équipement spécialisé nécessaire pour l'intégration de son enfant et en acquitter les frais d'utilisation. Si nécessaire, il doit aussi payer les frais de formation du personnel requis pour l'utilisation de l'équipement.

## **Intégration à l'équipe d'accompagnement**

Pour chaque enfant qui participe au programme d'accompagnement, la Municipalité organise une rencontre de familiarisation avec le parent, l'enfant, le coordonnateur des loisirs et de la culture, le coordonnateur-adjoint du camp de jour et l'accompagnateur de l'enfant. Au besoin, l'intervenant responsable du dossier de l'enfant peut être invité.

# \* Réception de la demande

## + Formulaire

- × Inscription : Question filtre
- × Évaluation : des besoins et du niveau de soutien





- TDA-H
- Trouble du spectre de l'autisme
- Déficience intellectuelle
- Trouble de santé mentale
- Déficience visuelle
- Déficience physique
- Déficience auditive
- Trouble du langage et de la parole

- S'adapter aux nouvelles personnes ou situations
- S'isoler de situations ou du groupe
- Raisonner et analyser des situations
- Comprendre, intégrer et retenir des informations
- Articulation et élocution
- S'orienter dans l'espace et le temps
- Exprimer et gérer ses émotions



## GOÛTS ET INTÉRÊTS

### COMMUNICATION

S'exprime :  facilement  bien  difficilement

... par :  gestes  paroles  utilisation de pictogrammes

Sa compréhension générale est :  excellente  bien  à travailler

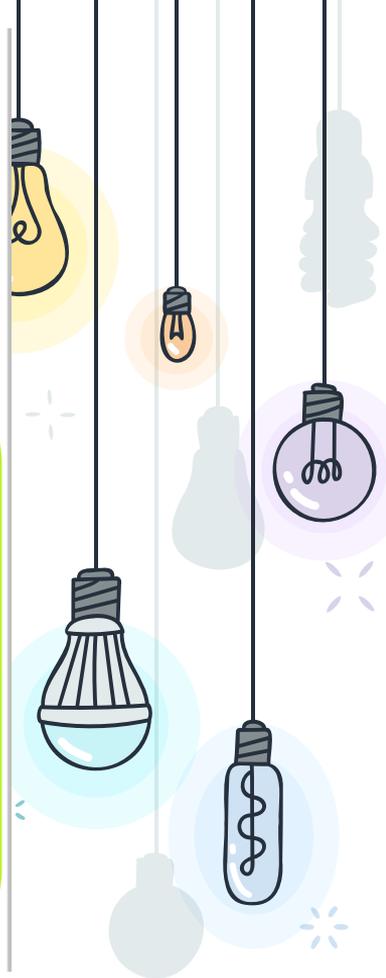
### HYGIÈNE ET AUTONOMIE FONCTIONNELLE

Va à la toilette :  seul  avec aide (Précisez) : \_\_\_\_\_

Porte une culotte d'hygiène :  oui  non

Change sa culotte ou sa serviette hygiénique seule :  oui  non

S'habille :  sans aide  avec aide (Précisez) : \_\_\_\_\_





# ✦ Analyse de la demande (recherche conjointe de solution)

- ✦ Comité
  - ✗ Partenaires (public ou communautaires)
  - ✗ Se rassembler quelques camps ensemble
- ✦ Se servir de la mission du camp de jour régulier et de l'intégration afin d'avoir des points de repère dans l'évaluation des besoins
- ✦ Outils
- ✦ Communication avec les parents



## Programme d'accompagnement Camps de jour

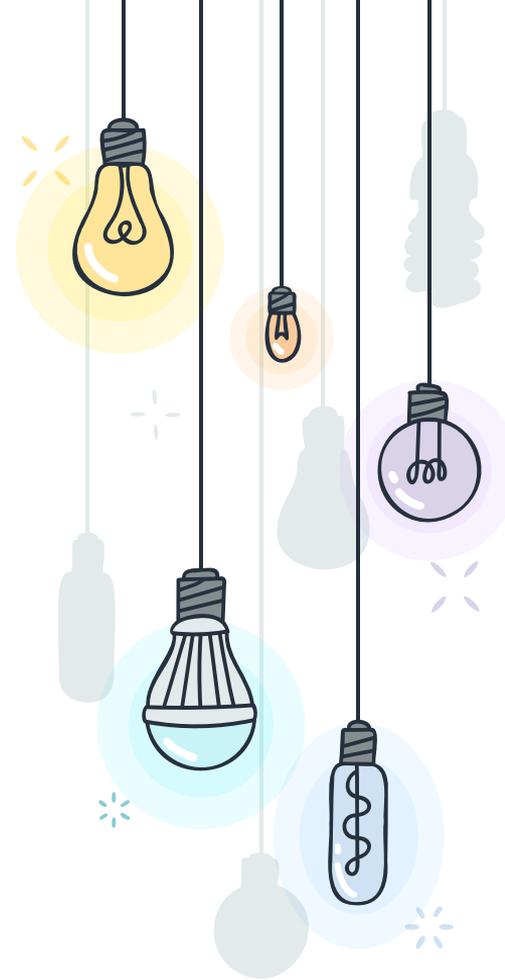
L'équipe des camps de jour de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville offre un programme d'accompagnement aux enfants vivant avec une déficience motrice, auditive, visuelle ou intellectuelle afin de favoriser leur intégration aux activités des camps de jour, tout en bénéficiant du suivi particulier que nécessite leur condition.

### Pour un service adapté aux besoins de chaque enfant

Un protocole d'entente a été signé en 2011 par les municipalités de Saint-Bruno-de-Montarville, Belœil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et ainsi que des partenaires du domaine de la santé ou du loisir, soit le Centre de santé et services sociaux Richelieu-Yamaska, le Centre montréalais de réadaptation, le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de la Montérégie-Est, l'Institut Nazareth et Louis-Braille ainsi que Zone Loisir Montérégie.

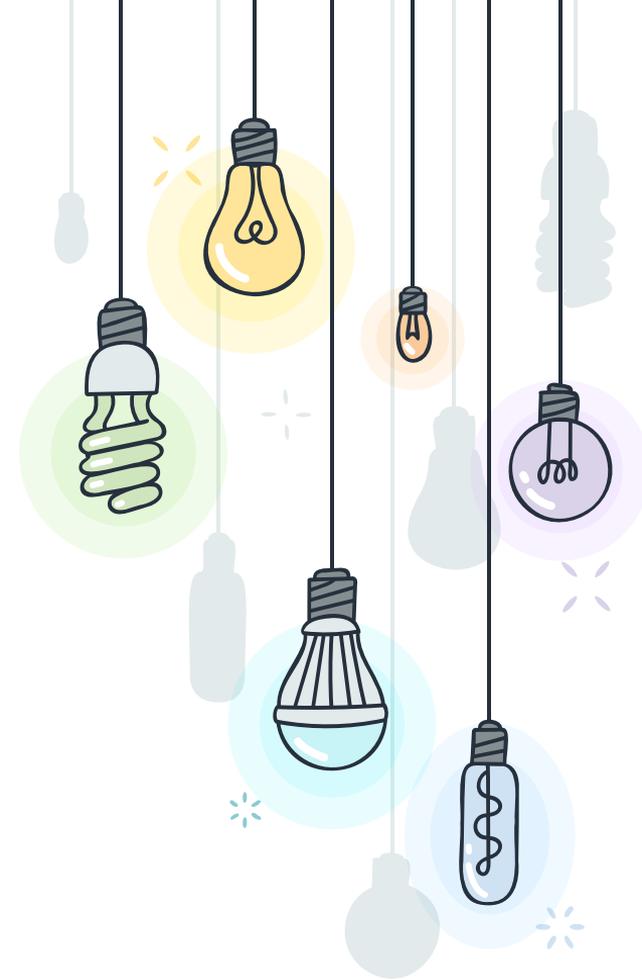
Ce protocole établit une procédure qui permet de mieux suivre l'ensemble des étapes inhérentes au processus d'intégration des enfants en offrant des services de soutien aux parents ainsi qu'au personnel des camps de jour; un suivi concerté est donc assuré auprès de tous les acteurs du milieu et « aimants » naturels qui gravitent autour de ces enfants.

Lors de l'inscription, les parents autorisent les intervenants à communiquer les renseignements nécessaires dans le but de statuer sur l'admissibilité au programme d'accompagnement et de favoriser l'intégration de l'enfant au sein des camps de jour de la période estivale et de lui offrir des services adaptés à ses besoins.



# \* Prise de décision et communication

- + Décision par écrit
  - × Type d'accompagnement
  - × Groupe d'âge
  - × Outils mis à disposition
  - × Dates
  - × ...
- + Être transparent



## Modalités

Le comité d'évaluation des besoins analyse la capacité d'accueil et d'encadrement du service d'animation estivale. Pour ce faire, il utilise les informations transmises par les parents et rencontre, si nécessaire, les parents et les intervenants en lien avec le jeune.

Le comité étudie les possibilités de jumelage pour l'accompagnement du jeune et soumet ses recommandations au Service du loisir. Les parents sont avisés de la décision avant la date d'inscription au service d'animation estivale.

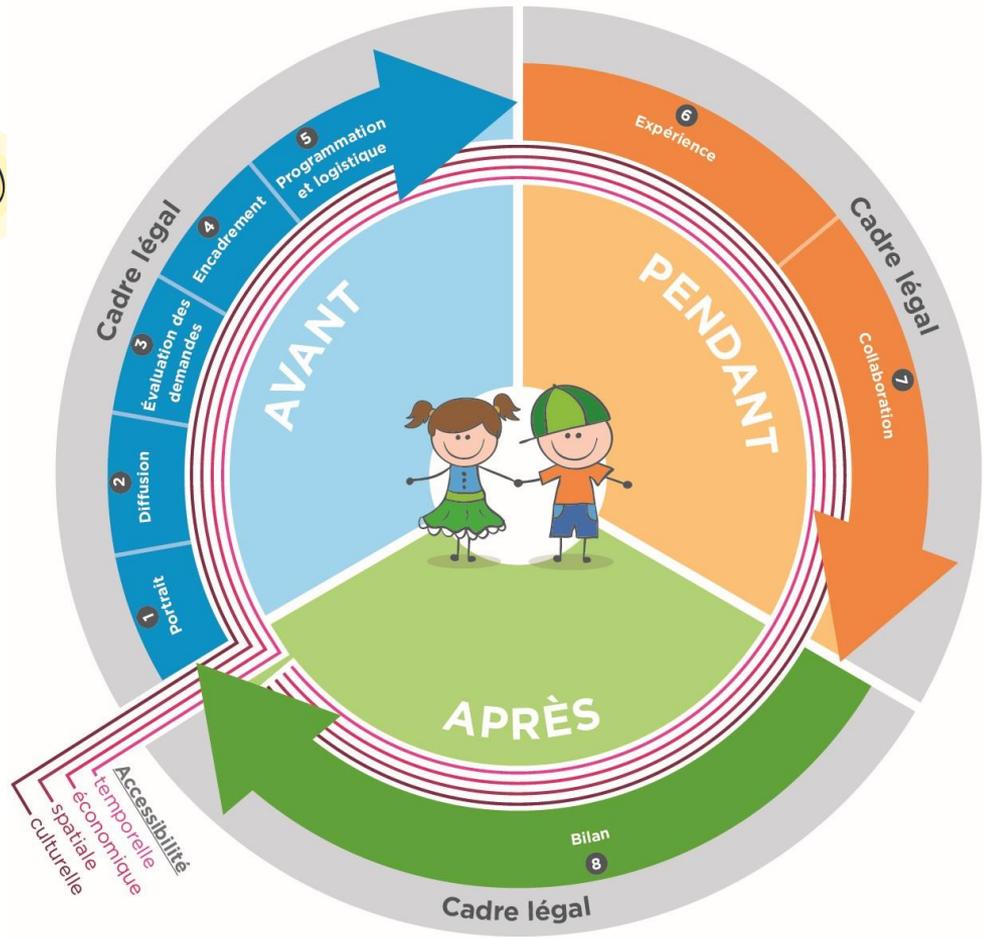
## Étapes pour l'évaluation des demandes reçues pour l'été 2018

1	Réception des formulaires de demande	24 janv. au 24 fév. 2018
2	Cueillette d'informations auprès des intervenants et évaluation des besoins des enfants	24 janv. au 12 mars 2018
3	Analyse et jumelage selon les besoins des enfants et leur niveau de soutien	20 mars 2018
4	Réponses aux parents concernant l'offre de service disponible au programme d'intégration	21 mars au 17 avr. 2018
5	Réunion de parents au sujet de l'animation estivale et du programme d'intégration et signature de l'offre	25 avr. 2018
6	Inscription officielle à l'animation estivale au parc désigné par le Comité (faite par le parent de l'enfant)	1er au 8 mai 2018

## ✦ Mise en œuvre de l'accompagnement et suivis

- ✦ Mobiliser les informations recueillies pour le recrutement et la formation
- ✦ Soutien à l'équipe (matériel, temps, ...)
- ✦ Visiter le camp pendant l'été





# Outils divers

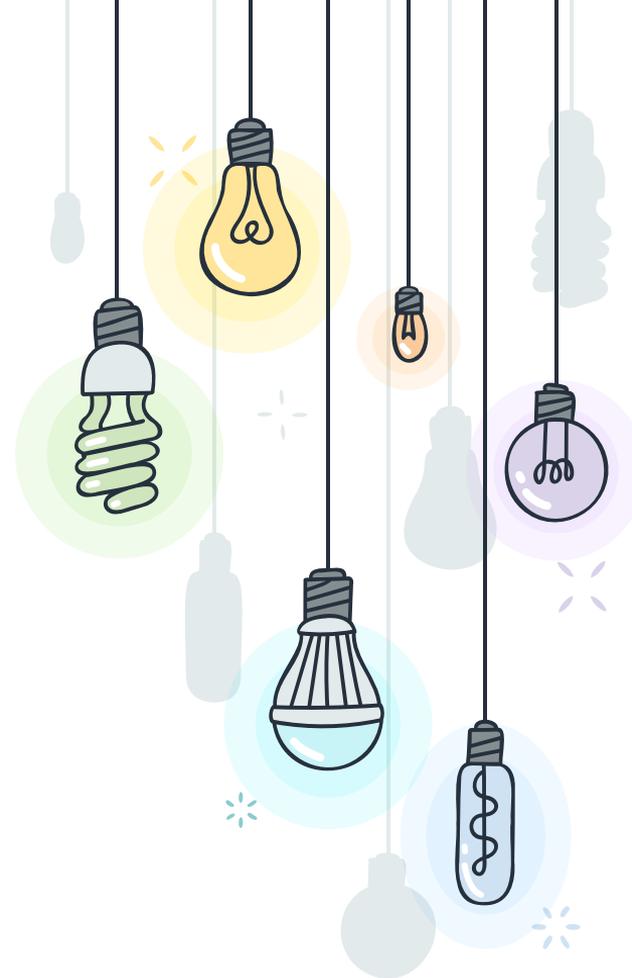
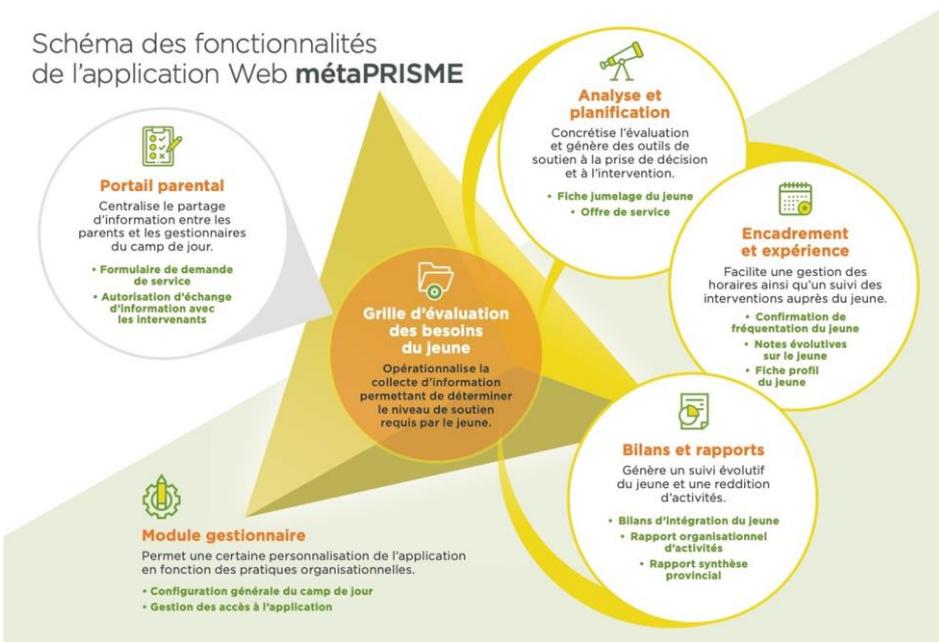




# \* Outils

- + Espace MUNI, AQLPH et Ville de Victoriaville
- × métaPRISME

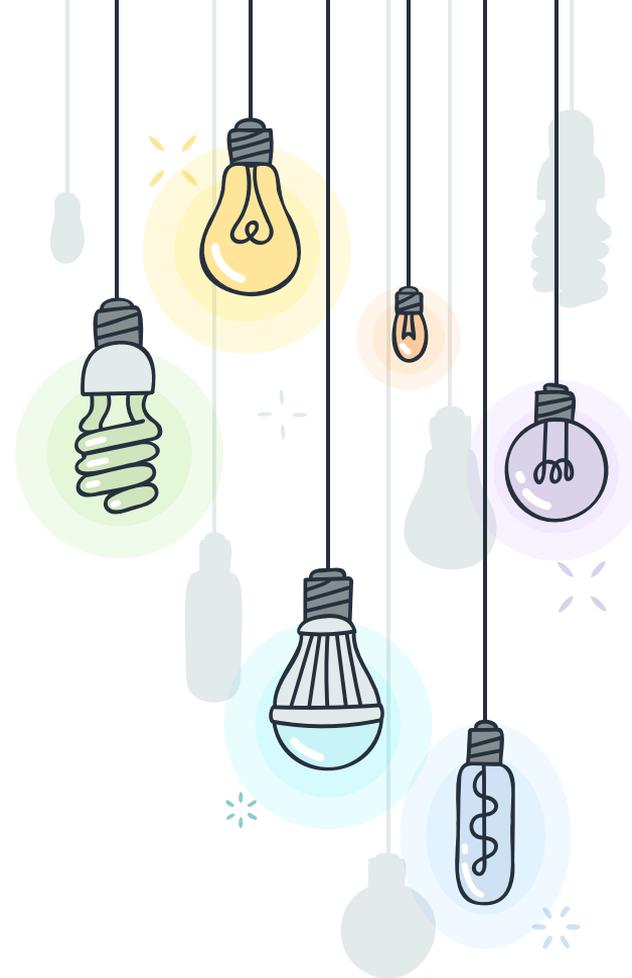
Schéma des fonctionnalités  
de l'application Web **métaPRISME**



# \* Outils

- + Loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
  - × Échéancier

LOISIR ET SPORT Gaspésie Îles-de-la-Madeleine		Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie		Québec		ÉCHÉANCIER	
PROCÉDURE D'INTÉGRATION EN CAMP DE JOUR 2021							
JANVIER		parent	gestionnaire de camp	CR/CLSC			
	Identifier les enfants qui ont des besoins particuliers (accompagnateur, infos à transmettre, etc.) et qui souhaitent participer au camp de jour. Prendre contact avec le gestionnaire de camp.	✓		✓			
	Prise de contact entre le gestionnaire du camp et les parents d'enfant ayant déjà participé afin de confirmer si l'enfant s'inscrira à nouveau au camp.	✓	✓				
	Compléter le <b>Formulaire d'évaluation des besoins particuliers</b> permettant au gestionnaire de camp de jour d'évaluer la demande.	✓	✓	✓			



# \* Outils

- + **Accompagnement personnalisé - IRLPH**
  - × Soutenir les gestionnaires dans l'amélioration continue de leur offre de camp de jour inclusive :
    - Accompagner les gestionnaires dans l'auto-évaluation de leur offre à partir du Guide de référence Vers une intégration réussie dans les camps de jour ;
    - Assurer la documentation et l'analyse de pratiques inspirantes et les mettre à disposition des gestionnaires ;
    - Assurer l'accompagnement dans l'implantation et la consolidation d'outils et de pratiques inspirantes soutenant l'intégration des jeunes handicapées dans les camps de jour.

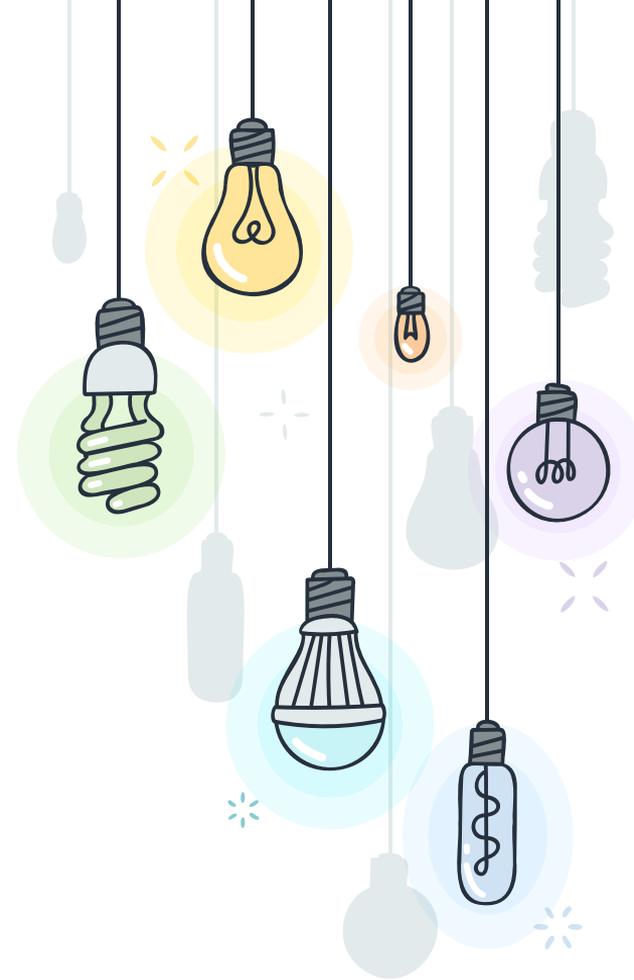


Les  
avantages ?



# \* Le temps investi permet :

- + Mettre le jeune au  des préoccupations
- + Éviter de faire vivre des échecs aux jeunes et à l'équipe camp
  - × Outiller l'équipe camp
- + Identifier les forces et le niveau de soutien
- + Jumelage
  - × (jeunes/accompagnateurs)
- + Se préparer pour l'été (attribution des ressources)



# QUESTIONS ? COMMENTAIRES ?

**Alexandra Gilbert**

Directrice générale adjointe, AQLPH

[soutien@aqlph.qc.ca](mailto:soutien@aqlph.qc.ca)

819-238-4452

